Il y a environ un an, Rosa Vion fut condamnée à 6 jours de prison, sans sursis, pour coups à sa cousine; ça ne raccommoda pas les choses, au contraire. Le 2 mai dernier, un ballon planait sur Wattrelos, allant vers la Belgique... et tous les curieux venaient pour le voir tomber. Rosa Vion, elle, retomba sur sa cousine. On commença à s'injurier. « Tu m'as fait faire six jours de prison par un faux témoignage, cria-t-elle, tu vas recevoir six coups de bâton », et, joignant le geste à la parole, elle lui lança à la figure un seau plein d'eau. Naturellement, Rosa Vion donne une version toute différente; on n'y comprend plus rien et surtout on ne peut plus faire taire toutes ces femmes. Rosa Vion est finalement condamnée à 25 francs d'amende.

LES FRAUDEUSES DE PROFESSION. — Emérantienne Dhondt, 17 ans, et Eglantine Dhont, 22 ans, deux sœurs, journalières, demeurant en Belgique, au Touquet, sont des fraudeuses de profession, qui se livrent à la contrebande sur une grande échelle; bien habillées, elles parcourent les routes de la frontière, sans que les douaniers songent à les inquiéter; dans leurs jupons se trouve du tabac belge, habilement dissimulé dans des cachettes, car les jupons sont des jupons faits tout exprès pour ce genre de fraude. Il y a six semaines, on les condamnait pour fraude, et le Tribunal leur faisait application de la loi Bérenger; la leçon ne leur a pas servi. Le 23 juin, à Houplines, vers une heure de l'après-midi, on les arrêta, en compagnie d'une jeune fille de 17 ans, Jeanne Masquelier, qu'elles dressaient à ce genre d'opération. Elles portaient 29 kilos de tabac haché, d'une valeur de 337 fr. 50.

Cette fois, le Tribunal se montre impitoyable, et, comme leur demande M. Thouzet, au nom de l'administration des douanes, il inflige à Emérantienne et à Eglantine Dhont, 3 mois de prison et 500 fr. d'amende, ce qui va les obliger à subir en outre la première peine. Quant à Jeanne Masquelier, elle encourt 3 mois aussi, mais avec la loi Bérenger, plus 500 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Emile Bury, 53 ans, journalier, né à Rieux, a été arrêté mercredi matin, dans la salle des pas-perdus de la gare de Bassieux, où il demandait l'aumône; comme il n'est pas établi que ce soit un mendiant d'habitude, il est acquitté. — Louis Spitael, 42 ans, apprêteur à Tourcoing, rue du Brun-Pain, outrage public à la pudeur, le 23 juin, 4 mois de prison avec sursis. — Gustave Tetteln, coups et bris de clôture à Wattrelos, 40 jours avec sursis.

TRIBUNAL CIVIL DE COMPIÈGNE

L'ENVOI D'UN JOURNAL DE PROPAGANDE A DOMICILE. — Le Tribunal civil de Compiègne vient de rendre son jugement dans une affaire qui a fait quelque bruit. Il s'agit d'un procès en dommages-intérêts qu'intentaient deux habitants de Montmacq, le comte de Breda et M. Legrand, aubergiste, à M. Mesdach, qui leur avait envoyé un numéro du journal la *Lanterne*, contenant des articles anticléricaux. M. Legrand se plaignait en outre que le journal eût été remis à sa fille, âgée de quinze ans.

Par un jugement longuement motivé, le Tribunal déclare que « l'envoi de la *Lanterne* par Mesdach, à titre de propagande, révèle une « satisfaction de rancune », il ne constitue pas un abus, les destinataires étant toujours libres de refuser le journal. Quant à la remise de la *Lanterne* entre les mains d'une enfant mineure, le Tribunal déclare qu'elle n'est pas juridiquement établie. Les demandeurs sont donc déboutés de leur action et condamnés aux dépens. Me Lionville et Me André Hesse, du barreau de Paris, avaient plaidé pour les parties en cause.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING

Audience du 26 juin

Président : M. POLLET. — Assesseurs : MM. LEFEBVRE et MASQUELIER

LE RETARD DANS LE TRANSPORT DES MARCHANDISES PAR CHEMIN DE FER. — Le Tribunal a condamné la Compagnie du Nord à payer, à MM. Lacoche et Cie, la somme de 6.094 francs, prix du beurre arrivé en retard le 10 avril dernier, augmenté de 554 francs de dommages-intérêts. Le Tribunal a, dans son jugement, imputé à faute à la Compagnie du Nord la non-observation de l'art. 106 du Code de commerce, dans le fait de vendre la marchandise à la criée sans en avoir obtenu l'autorisation.

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction.)

Les tramways électriques Roubaix-Lille

Wasquehal, le 26 juin 1903.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Veuillez accorder l'hospitalité de votre estimable journal à la lettre suivante que nous adressons à Monsieur le Directeur de la Compagnie des tramways électriques de Lille et de sa banlieue. Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments respectueux et reconnaissants.

« A Monsieur le Directeur
de la Compagnie des Tramways de Lille.

» Monsieur,

» Nous prenons la respectueuse liberté de vous soumettre quelques réclamations en vous priant de vouloir bien les accueillir favorablement.

» Il nous serait très agréable de pouvoir obtenir des abonnements au tramway du Pont du Bricq à Roubaix (Grand Place) ou à la Croix Blanche. Cela nous permettrait d'aller au travail le matin et d'en revenir le soir. Nous voudrions surtout en faire autant si vous nous accordiez des abonnements à la semaine nous permettant quatre voyages par jour. Par ce moyen, les ouvriers qui travaillent à Roubaix profitant d'un tarif réduit, ne seraient plus astreints à prendre leur repas au cabaret et auraient toute facilité pour dîner avec leur famille.

» Dans l'espoir que vous voudrez bien nous donner satisfaction, nous vous prions, Monsieur le Directeur, d'agréer nos sincères salutations.

» *Un groupe d'ouvriers de Wasquehal et du Bricq.* »

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement, sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements

A. B. C. X. Y. Z. à Tourcoing. — Adressez une demande sur papier timbré à 0.60 centimes, à M. le Préfet du Nord. — *Deux joueurs entêtés.* — Il doit jouer deux coups. — *Kérillan le perdu.* — Adressez-vous à la Librairie du *Journal de Roubaix*. — *J. T. N.* 2632. — Même réponse que ci-dessus. — *Zanzibar.* — 1° Oui; 2° L'imprimeur, l'imprimeur et le serteur. — *A. G. B.* — Cette loi est encore en discussion au Parlement. On peut prévoir qu'elle ne sera pas appliquée avant deux ans environ. — *E. L. n° 8 Roubaix.* — 1° Non, la loi de deux ans ne sera mise en vigueur que deux ans après sa promulgation; 2° En octobre prochain; mais il faut vous assurer du consentement d'un chef de corps, quelques mois à l'avance; 3° Oui; 4° Réponse n° 2; puis vous présenter, à huit heures et demie du matin, au bureau de recrutement de Lille, muni de votre acte de naissance, pour passer la visite. — *Casimir.* — Elle peut vous aimer. — *Henri Regnin.* — Voyez l'annuaire. — *Eugène.* — 1° Demandez l'autorisation d'effectuer votre changement de domicile militaire, à M. le Commandant du bureau de recrutement de Douai; 2° A M. le Général commandant la subdivision, à Lille. Votre demande doit être légalisée à la Mairie de Roubaix et déposée à la gendarmerie. — *A. J. L.* — 1° Oui, mais avec une réponse de lui; sinon une signification du congé par huissier; 2° Cela n'est pas nécessaire, mais cela vaudrait mieux. — *399. 1871.* — 1° On peut faire opposition à un arrêt correctionnel dans les cinq jours de la signification du jugement à la personne même, et, naturellement, tant que cette signification n'a pas été faite; la signification à un parent, ou au domicile ne suffit pas pour faire cesser ce délai de cinq jours; 2° Cela dépend du Parquet, qui fait aviser la gendarmerie et qui peut accorder un sursis. — *O. M.* — Il semble qu'il n'y a rien à faire; avisez toutefois le commissaire de police. — *Un cycliste F. W.* — 1° Roubaix, Lille, Armentières, Bailleul Hazebrouck, Arques (laisser St-Omer à droite), Longuenesse et la route départementale jusqu'à Boulogne, 125 kilomètres; 2° Cette route n'est pas très cyclable sur toute sa longueur. — *J. D., amateur de la route.* — Roubaix, Tournai, Ath, Enghien, Hal, Bruxelles, 100 kilomètres. — *U. V. P.* — 7, rue du Pays, à Roubaix. — *Français-Mouscron.* — 1° 7, rue du Pays, Roubaix; 2° Tissus de laine.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX. — *Paroisse Saint-Jean-Baptiste.* — A l'occasion de la fête de l'Adoration, la société chorale fera entendre, dimanche à dix heures, la messe solennelle de Destandres, et le *Credo* de Th. Dubois, soli et chœurs avec accompagnement d'orgue et de harpe adopté par M. Rostacher, organiste de la paroisse. L'on exécutera à l'offertoire l'*Andante religieux* de Gounod pour quatuor, orgue et harpe également. Grande procession du Très-Saint-Sacrement aux vêpres de trois heures.

LA SUPPRESSION DES PROCESSIONS
A DUNKERQUE

Comme c'était à craindre, M. le Préfet du Nord, cédant aux injonctions du petit groupe des radicaux et socialistes de Dunkerque, vient d'interdire les processions religieuses dans cette ville. Ce sont donc les fauteurs de désordre, le groupe des énergumènes, qui ne craignent pas de s'attaquer aux femmes et aux enfants, à qui l'on donne raison. Cet arrêté, que nous tenons à reproduire *in extenso*, provoquera certainement une vive émotion à Dunkerque et y causera la plus déplorable impression sur la population si paisible et si catholique ; voici cet arrêté :

« LE PRÉFET DU NORD,
Officier de la Légion d'honneur,

» Vu l'article 99 de la loi du 5 avril 1884,

» Considérant que l'état de surexcitation des esprits qui règne depuis quelque temps à Dunkerque fait craindre que des troubles graves ne se produisent dans cette ville, à l'occasion des processions religieuses projetées dans les paroisses des églises Saint-Jean-Baptiste et Saint-Martin;

» Que, tout en partageant ces appréhensions, M. le maire de Dunkerque n'a pas cru devoir user lui-même des pouvoirs qu'il tient de la loi municipale;

» Qu'il importe cependant que des mesures soient prises pour assurer le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique dans la ville de Dunkerque;

» Arrête :

» ARTICLE PREMIER. — Sont interdites les processions religieuses projetées par les paroisses des églises Saint-Jean Baptiste et Saint-Martin de Dunkerque;

» ART. 2. — M. le sous-préfet, M. le maire, M. l'officier commandant la gendarmerie et M. le commissaire central de police de Dunkerque, sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté.

» Fait à Lille, le 26 juin 1903.

» *Le Préfet du Nord,*
» (Signé) : L. VINCENT. »

JARDIN DE PLAISANCE

Les familles désireuses de passer une après-midi agréable et à la fraîcheur, iront chez **Masure à l'AVENUE DE LA CAMPAGNE**, au Clinquet, Tourcoing. Consommations de 1er choix. Prix modérés. Jeux divers. 32584

NORD

UNE GRÈVE A DUNKERQUE. — Aux huileries Marchand, un certain nombre d'ouvriers ont quitté le travail. Les autres ouvriers, par esprit de solidarité, ont fait cause commune avec eux. M. Boivin, juge de paix, a été saisi de l'affaire, comme conciliateur.

UN SUICIDE A VALENCIENNES. — Des passants ont retiré, vendredi matin, près de l'église Notre-Dame, le cadavre d'un jeune homme de 22 ans, Paul Lucier, demeurant à Lille, 12, rue du Curé Saint-Etienne. Le malheureux a mis fin à ses jours, parce qu'il avait été réformé du service militaire pour cause de santé.

UNE ORDINATION A CAMBRAI. — Voici les noms des diacres qui seront ordonnés prêtres lundi prochain, par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, dans la Basilique Métropolitaine de Cambrai :

MM. Maurice Avin, de Maretz; Fabien Baudchon, de Saint-Souplet; Emilien Bécaert, de Borre; Henri Blaevoet, de Dunkerque; Léon Colpaert, de Cassel; Joseph Dastulleux, d'Halluin; Paul Douay, de Saint-Amand-les-Eaux; Henri Drouart, d'Halluin; Joseph Gars, de Pitgam; Emile Glorieux, de Bousies; Paul Lestienne, d'Hautbourdin; Eugène Massin, de Fourmies; Fernand Miélié, d'Erquinghem-Lys; Josué Peel, de Pitgam; Charles Pollart, de Fives-Lille; Maurice Trinquet, de Bavay; Jean Vanderschelden, d'Houplines; Georges Wydeauw, d'Armèle

PRÉCIEUSE DÉCOUVERTE. — L'Helkiase, des Sœurs hospitalières de Lessines, continue à opérer des guérisons merveilleuses. Brûlures, Ulcères, Eczémas, plaies les plus anciennes, rien ne résiste à ce cicatrisant énergique et inodore. Vous donc, qui avez employé en vain tous les autres remèdes, essayez l'*Helkiase*, qui vous assure une guérison facile et rapide. Dans toutes les bonnes pharmacies.

Dépôts : France, M. Emm. Thieullet, ph., r. Colbert, 101, Lille; Belgique, M. J. Meynsbrughem, ph., Lessines. 12744

PAS-DE-CALAIS

L'ASSASSINAT D'ANGRES-LIÉVIN. — *L'autopsie du cadavre.* — Commis par le Parquet de Béthune, M. le docteur Hanseval, médecin-légiste à Béthune, a, jeudi soir, dans une des salles de l'école des filles d'Angres, pratiqué l'autopsie du cadavre du malheureux César-Louis Desailly, assassiné mercredi soir, dans les circonstances que nous avons relatées.

Le docteur Biat, de Liévin, assistait à l'opération, de laquelle il résulte que le mineur Gustave Dillon a, au cours de la rixe, porté quatre coups de couteau à son adversaire, dont deux mortels : l'un, qui a traversé le cœur de part en part, et l'autre, qui a perforé les intestins. Les deux autres coups ont été donnés dans le dos.

Les funérailles de la victime. — Au milieu d'une nombreuse affluence de monde, ont eu lieu, vendredi matin, à neuf heures, les funérailles du jeune Desailly, dont la famille compte de vives sympathies dans la commune.

Sous bonne escorte, l'assassin a été de la chambre de sûreté de la gendarmerie de Liévin, transféré à la prison de Béthune, où M. le procureur de la République lui a aussitôt fait subir un premier interrogatoire.

Au cours de son interrogatoire, Dillon a manifesté les plus vifs regrets d'avoir frappé mortellement son camarade Desailly; il dit avoir agi sous l'influence de la boisson.

BELGIQUE

LA CHAMBRE. — *Séance du 26 juin (matin).* — BUDGET DE LA GENDARMERIE. — M. Malempré, seul membre présent de la gauche socialiste, s'associe à M. Demblon pour protester contre la présence des gendarmes dans les processions.

M. le Ministre de la Guerre constate que les demandes d'admission dans la gendarmerie n'ont jamais été aussi nombreuses. Ce ne sont que quelques mécontents qui se plaignent. L'orateur répond aux diverses observations présentées. Il déclare ne pouvoir supprimer la dot de 3,000 francs exigée des femmes de gendarmes.

M. Hoyois rappelle le concours effectif que la gendarmerie doit parfois apporter aux députés de l'extrême-gauche et demande l'augmentation de diverses brigades.

Les articles du budget sont adoptés. Le vote sur l'ensemble est renvoyé à l'après-midi.

PROTESTATION. — M. Gillès de Pélichy regrette que l'*Analytique* n'ait pas mentionné le départ de la Droite hier, pendant le discours de M. Demblon. Cette retraite avait pour but de protester contre les odieuses attaques de M. Demblon vis-à-vis de la Très Sainte-Eucharistie. (Adhésion à droite.)

BUDGET DE L'AGRICULTURE. — La discussion générale est ouverte.

M. de Ghellinck d'Elseghem demande que des rouleaux compresseurs soient mis à la disposition des communes qui ont des routes empierrées et insiste pour que la péréquation cadastrale soit bientôt terminée.

La séance est levée à midi.

Séance de l'après-midi. — LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — M. Hoyois retire son amendement. Par assis et levé, l'amendement Destrée est rejeté. L'article 32 est voté

LE BUDGET DE LA GENDARMERIE. — Le budget de la gendarmerie est voté par 85 voix contre 24 et 6 abstentions.

INCIDENT. — M. Daens revient sur l'incident du tableau géographique. — M. Woeste : Ces faits personnels sont intolérables.

M. le Président : Ce n'est pas un fait personnel. C'est une mauvaise querelle que seule peut expliquer la passion politique.

M. Destrée : La passion politique, c'est vous qui la manifestez en vous acharnant contre un prêtre. (Applaudissements socialistes.)

M. de Trooz demande la parole.

M. le Président : Dans ces conditions, il devient extrêmement difficile de diriger vos débats.

M. de Trooz déclare, par déférence pour M. le Président, renoncer à s'expliquer davantage. (Très bien ! à droite.)

M. Daens. — Vous auriez bien dû le faire plus tôt.

M. de Trooz : Quant à vous, Monsieur, votre attitude ne mérite que le dédain et le pays ne vous le ménagera pas. (Applaudissements à droite. Cris à gauche.)

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Les derniers articles du projet du gouvernement (mesures d'exécution) sont adoptés, après une dizaine de discours de MM. Denis, Cavrot, etc., etc.

La séance est levée à cinq heures et demie.

LE GOUVERNEMENT CATHOLIQUE DE LA BELGIQUE. — *Hommage d'un adversaire.* — Le gouvernement catholique conduit la Belgique à la ruine » : voilà ce que répètent, depuis tantôt vingt ans, les feuilles libérales. Or, voici un libéral de bon teint, M. G. Lorand, député et journaliste, qui donne un démenti à tous ses confrères.

Dans un article publié sur le Congo dans le *Ralliement*, M. Lorand déclare qu'il aurait voulu que la Belgique restât indemne de ce qu'il appelle la tare de la politique coloniale et il ajoute :

« D'autant plus qu'elle n'avait pas attendu le Congo ni les colonies et n'en avait nul besoin pour devenir *la première nation du monde par le chiffre de ses échanges, son commerce, son industrie, son agriculture, son émigration même.* Il y a 20 ans que je constatais déjà tout cela et l'on en paraissait assez étonné et les Belges eux-mêmes ne semblaient pas se douter de la place que, sans bruit et sans faire d'embarras, leur pays occupait dès lors dans le monde économique. »

ANVERS

UNE EXPLOSION DANS UN DÉPOT D'EXPLOSIFS DE L'ARMÉE. — Neuf victimes. — Vendredi matin, les campagnards qui se rendaient au marché apportaient en ville la nouvelle d'une formidable explosion qui venait de se produire sur le territoire des manœuvres du régiment du génie au-delà du rempart de la porte de Turnhout, du côté de Deurne.

A l'extrémité du polygone s'élevait un bâtiment où on déposait les explosifs servant aux exercices et aux expériences du régiment du génie; c'est cet edifice qui a sauté, entre cinq et six heures du matin.

Au moment de l'explosion, le bâtiment renfermait 400 kilos de poudre. On ne sait rien jusqu'à présent de la conflagration. Celle-ci fut formidable. Une partie du rempart a été emportée du côté de la commune de Deurne; les ravages sont fort grands. Les carreaux de toutes les maisons sises dans le rayon immédiat de l'explosion sont brisés et un certain nombre d'habitations sont lézardées.

Du côté de Borgerhout, les dégâts n'ont pas été aussi considérables, cependant ils sont importants; malheureusement, tout ne s'est pas borné à des dégâts matériels : il y a des victimes qui, toutes, font partie de l'armée. Elles sont au nombre de neuf; deux des soldats sont mortellement frappés et il est probable qu'ils ne passeront pas la journée. Un troisième a le bras fracassé et l'état de ce malheureux est grave également, quoiqu'il n'y ait pas danger de mort immédiat.

Ces trois blessés ont été transportés d'urgence à l'hôpital militaire; les six autres blessés sont soignés momentanément à la caserne; leurs blessures paraissent peu graves.

M. le commandant Briffoux a été chargé de faire l'enquête.

BRUGES

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — Sont nommés curés : à Moere, M. Van der Meersch, curé à Wenduyne; à Autryve, M. Verlende, vicaire de Saint-Pierre, à Ypres; à Steene, M. Maselis, directeur de l'Institut des Frères Xavériens, à Bruges; à Wenduyne, M. Devaere, directeur de l'orphelinat à Sainte-Croix-lez-Bruges.

OSTENDE

LA BÉNÉDICTION SOLENNELLE DE LA MER aura lieu à Ostende le dimanche 5 juillet 1903. A cette occasion, la société des chemins de fer de la Flandre-Occidentale mettra en marche, ce jour-là, des trains spéciaux avec grande réduction des prix.

Les prix des places (retour compris) sont fixés comme suit : Comines, 2e cl. 4 fr. 10, 3e cl. 2 fr. 60; Wervicq, 2e cl. 3 fr. 90, 2e cl. 2 fr. 50; Menin, 2e cl. 3 fr. 60, 3e cl. 2 fr. 30; Hazebrouck, 2e cl. 5 fr. 80, 3e cl. 4 fr.; Caestre, 2e cl. 5 fr. 50, 3e cl. 3 fr. 70; Godewaersvelde, 2e cl. 5 fr. 20, 3e cl. 3 fr. 50; Abeele, 2e cl. 4 fr. 60, 3e cl. 3 fr. 00.

Voici l'horaire de ces trains :

Aller. — Comines : départ, 5 h. 32 matin; Wervicq, 5 h. 39; Menin, 5 h. 48; Ostende, arrivée 8 h. 10. — Hazebrouck : départ, 6 h. 15 matin; Caestre, 6 h. 25; Godewaersvelde, 6 h. 36; Abeele (heure française), 6 h. 44; Ostende, arrivée 8 h. 55.

Retour. — Ostende : départ, 18 h. 35; Menin, arrivée 20 h. 55; Wervicq, 21 h. 05; Comines, 21 h. 11. — Ostende : départ, 19 h. 20; Abeele, arrivée 21 h. 34; Godewaersvelde (heure française), 9 h. 46 soir; Caestre, 10 h. 03; Hazebrouck, 10 h. 12.

N.-B. — Les voyageurs de Comines, Wervicq et Menin changeront de train à Courtrai à l'aller et au retour. Distribution des billets les 3 et 4 juillet, de 6 h. du matin à 8 h. du soir, et le 5 juillet avant le départ des trains. Il ne sera pas admis de bagages.

COURTRAI

LA XXXIe FOIRE AUX CHEVAUX. — Vendredi, à onze heures, a eu lieu, au Marché au Bétail, la seconde foire aux chevaux de l'année. Près de 600 sujets étaient exposés en vente; 500 environ ont été vendus et 200 avaient trouvé acquéreurs avant l'ouverture de la foire. Les bons produits ont été vendus en moyenne de 1,200 à 1.600 francs.

Voici le résultat du concours qui a suivi la foire :

1° *Pour les plus beaux chevaux de trait*, hongres, de race indigène, de 3 ans et plus (9 concurrents). — 1er prix, 50 fr. et une médaille en vermeil, à Cattebeke Camille, de Heule; 2e prix, 40 fr. et méd. argent à la Veuve Taffleu, de Roulers; 3e prix, 25 fr. et méd. bronze, à la Veuve Colpaert, de Beveren. — 2° *Pour les plus belles juments de trait*, de race indigène, de 3 ans et plus (8 concurrents). — 1er prix, 50 fr. et médaille vermeil, à Léon Ide, de Vive-Saint-Eloi; 2e prix, 40 fr. et méd. argent, à la Veuve Moerman, de Waermaerde; 3e prix, 25 fr. et méd. bronze, à M. Vanden Ende, de Vive-Saint-Bavon. — 3° *Pour les plus beaux chevaux*, hongres, de race indigène, de moins de 3 ans (10 concurrents). — 1er prix, 40 fr. et méd. vermeil, à A. Vantemsche, de Vive-Saint-Eloi; 2e prix, 25 fr. et méd. argent, à G. Stragier, de Beveren; 3e prix, 15 fr. et méd. bronze, à la veuve Wybo, de Roulers. — 4° *Pour les plus belles pouliches indigènes*, de moins de 3 ans (11 concurrents). 1er prix, 40 fr. et méd. vermeil, à C. Vanneste, de Dottignies; 2e prix, 25 fr. et méd. argent, à la veuve Vanwambeke, de Vive-Saint-Bavon; 3e prix, 15 fr. et méd. bronze, aux enfants Demeestere, d'Anseghem. — 5° *Pour les plus beaux poulains de l'année*, de race indigène (11 concurrents). 1er prix, 25 francs et méd. vermeil, à C. Vanneste, de Dottignies; 2e prix, 15 fr. et méd. argent, à J. Vanhoutte, de Courtrai.

Le jury était composé comme suit : MM. Vandale, Lagae, Debrabandere, pour les sections 1 et 3; MM. Hage, C. Debrabandere, Od. Moulard, P. Buyse, pour les sections 2 et 4; pour la section 5, les deux combinées; M. H. Vanderstraeten, vétérinaire; M. Ch. Boin, secrétaire.

MENIN

L'ETAT DE SANTÉ DE M. LE DOCTEUR PARDOEN, bourgmestre, continue à s'améliorer. L'attentat dont l'honorable magistrat a été victime, n'aura aucune suite grave; les blessures sont presque cicatrisées et on espère que, dans quelques jours, M. Pardoen pourra reprendre ses occupations ordinaires.

RECKEM

UN ATTELAGE TAMPONNÉ. — Un accident s'est produit jeudi soir, vers six heures, au moment du passage du tram à vapeur. Trois chevaux attelés à un camion appartenant à M. Dassonville, fabricant à Lendelede, qui sortaient de la cour de M. Anselme Deltour, ont été renversés par la locomotive. L'un d'eux a été gravement blessé ; le camion a subi quelques dégâts.

HERSEAUX

LA KERMESSE. — Voici le programme de la kermesse qui aura lieu dimanche prochain 28 juin :

L'Harmonie communale d'Herseaux se rendra dimanche matin à onze heures et demie, à la rencontre de la société musicale *Les Aveugles de Ronchin*, venant de Mouscron. Cette dernière sera conduite au local, sur la Place, où elle exécutera quelques morceaux choisis à l'occasion de cette réception. A quatre heures, sur le kiosque installé Grande-Place, grand concert donné par la société des *Aveugles de Ronchin*, dont nous avons donné précédemment le programme. A l'issue de ce concert, la Musique municipale d'Herseaux, ira chercher, aux confins de la commune, la Musique municipale de Wattrelos (lauréat au concours international de Denain), qui donnera également sur la Place, à sept heures et demie, un magnifique concert sous la direction de M. P. Mager. Dans la même journée, jeu de boule à la platine, 300 fr. de prix; inscription à sept heures du matin, chez Mme veuve E. Meurisse, *A l'Union*. Jeu de boule à la platine, 110 fr. de prix; inscription à huit heures du matin, chez M. E. Durjardin. — Tir de mises, à l'arbalète, *Au Cadran*, chez M. H. Meurisse. — Jeu de billard labyrinthe, chez M. Spriet-Cottenier, *Au Beau Bouquet*.

LA GRÈVE DES TISSERANDS dont nous avons parlé, n'a pas nécessité l'envoi de gendarmes à Herseaux. En outre, MM. Pollet et Bracaval nous écrivent qu'on a exagéré l'incident. Ce n'est pas une grève, mais un simple malentendu entre ouvriers et patrons.

UNE TENTATIVE DE VOL a été commise dans la nuit de jeudi à vendredi, chez M. Desmettre-Courcelles, épicier-gérant, de la maison Delhayze, aux Buissons. Il était environ une heure du matin lorsque Mme Desmettre fut réveillée par un bruit insolite venant du rez-de-chaussée. S'étant mise à la fenêtre, elle aperçut un individu qui s'enfuyait à toutes jambes; elle descendit aussitôt et constata que le soupirail de la cave avait été desceellé; toutefois, le voleur n'avait pas eu le temps de mettre son projet à exécution. Plainte a été déposée entre les mains de la police locale.

ARRESTATION D'UN VAGABOND. — Dans la matinée de vendredi, la gendarmerie de Dottignies, qui se trouvait en tournée d'inspection aux confins de la commune, a mis en état d'arrestation, pour vagabondage, le nommé François Lacqué, né à Gand, le 18 mars 1874. Cet individu a été dirigé dans la journée sur la prison de Mouscron, pour être mis à la disposition de la justice.

Alliance Tourquennoise
BIÈRE, VINS et LIQUEURS
Siège social : **HALLUIN**, 16 et 18, rue de Lille

L'inventaire au 31 décembre 1902 accuse un bénéfice qui met la bière d'estaminet au prix de revient de **19 fr. 30 à rondelle, octroi compris, après réserves et amortissements faits** ; la bière fournie par l'**ALLIANCE TOURQUENNOISE** est **supérieure** à celles de toutes les sociétés similaires. En outre, des

PRIMES SUPPLÉMENTAIRES

jusqu'à **1 fr. 20 à la rondelle** sont accordées aux gros consommateurs.

Les **VINS** et les **LIQUEURS** sont réputés pour leur qualité exceptionnelle.

On peut devenir actionnaire en versant 25 fr. ; le surplus payable avec les bénéfices réalisés dans l'année.

L'ALLIANCE TOURQUENNOISE est la société coopérative **la plus avantageuse** pour les cabaretiers. 28411

FILTRE CHAMBERLAND Système PASTEUR
2 grands Prix en 1900. *Eviter les Imitations.*

Pilules Suisses 1 fr. 50 la boîte. A. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris. 33345

Il n'y a que les GALERIES LILLOISES, 45, rue Nationale, Lille, pour pouvoir offrir à leurs clients, un choix de de plus de **25.000 Chapeaux de Paille** de tous genres et **DE TOUS PRIX.** 30468

LA VIE SPORTIVE

CYCLISME

LES CHAMPIONNATS DU NORD AU VÉLODROME ROUBAISIEN. — Nous rappelons aux coureurs que les championnats du Nord seront disputés par les départements de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord. Le programme comprendra : 1° Une course pédestre; — 2° Championnat de vitesse amateur U.V.F.; au premier, croix de champion et indemnité pour le championnat de France; — 3° Vitesse, professionnels; Prix : croix et 100 fr., 60 fr., 30 fr.; — 4° Fond, professionnels : course d'une heure avec entraîneurs; prix : croix et 125 fr., 80 fr., 40 fr., 20 fr.; primes supplémentaires tous les 10 kilomètres et au soixantième kilomètre; — 5° Matchs de vitesse, le Midi contre le Nord; — 6° Course de motocyclettes : 50 fr., 30 fr., 20 francs. — Entrée, 1 franc pour chacune des quatre premières courses. La date de la réunion sera fixée aussitôt que les engagements réuniront au moins douze coureurs pour chacune des catégories vitesse, et six pour la course de fond. Les concurrents sont donc invités une dernière fois à envoyer leur inscription au Directeur du Vélodrome, 1, rue de la Gare, à Roubaix, pour le 5 juillet, dernier délai.

DIMANCHE AU PARC DES PRINCES. — Belle réunion en perspective pour dimanche prochain, au Vélodrome du Parc des Princes. Au programme figurent : une course scratch avec Jacquelin, Kimble, Bourotte, Collett, Jue, etc.; un handicap; une course de tandems; une course de demi-fond, où sont engagés : Gougoltz, Lorgeou, etc.; une tentative de records de Bouhours, de 1 à 10 kilomètres; le match Fournier-Rigal, à motocyclette, et une course de motocyclettes.

UNION SPORTIVE TOURQUENNOISE. — Demain dimanche, rallie-clochers réservé aux membres de l'U.S.T. Départ du terrain à huit heures et demie précises.

—x—

L'UNION CYCLISTE DU NORD, Société régionale — actuellement 1.200 membres — accordant *la libre circulation en Belgique*, à tous cyclistes voulant faire partie de la Société moyennant *1 fr. 50* pour un an. Inscription le soir, de 7 à 8 heures, Café Bruno, 1, rue du Grand-Chemin, Roubaix. 334761

AUTOMOBILISME

POUR LA COUPE GORDON-BENNETT. — Vendredi soir, le *Ferdinand-de-Lesseps*, steamer loué spécialement par les maisons françaises, Panhard et Levassor et Mors, a quitté Le Havre pour se rendre en Irlande, emportant les voitures qui vont disputer l'épreuve automobile internationale de la « Coupe Gordon-Bennett » qui se courra le 2 juillet. Les chauffeurs qui pilotèrent ces véhicules, ainsi que de nombreuses personnalités sportives ont également pris place à bord : le bateau sera à Dublin, dimanche matin.

LA COUPE GORDON BENNETT. — C'est le 2 juillet prochain que se courra en Irlande la grande course internationale de la Coupe Gordon Bennett à laquelle la France, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Amérique prendront part. Rappelons à ce sujet que c'est le pneumatique DUNLOP automobile qui a triomphé dans cette grande course l'année dernière, démontrant ainsi, une fois de plus, sa supériorité. 335849

HIPPISME

COURSES A MAISONS-LAFFITTE

du vendredi, 26 juin

Paris, 26 juin. — (*Par dépêche.*) — L'assistance était encore fort nombreuse aujourd'hui et le sport s'est maintenu toujours intéressant; malgré la saison avancée, les champs ont été suffisamment nombreux dans la plupart des épreuves, mais les résultats ont été, en général, peu conformes aux prévisions du plus grand nombre. Voici les résultats :

Prix d'Eragny (à réclamer, 4.000 fr., 1.400 m.) : 1er, Maisons Laffitte (G. Stern), pesage 45.00, placé 28.50, pelouse 24.50, placé 15.00; 2e, Mandée (Wilson), pes. 20.50, pel. 16.00.

Prix de Crénille (4.000 fr., 2.500 m.) : 1er, Bright (N. Turner), pesage 56.00, placé 23.50, pelouse 16.50, placé 12.00; 2e, Flâneur (A. Carter), pes. 33.50, pel. 13.50; 3e, Lady Killer (Shields), pes. 39.50, pel. 18.00.

Prix de la Croix-de-Noailles (à réclamer, 3.000 fr., 2.000 m.) : 1er, Kir (L. Berthod), pesage 608.00, placé 97.00, pelouse 220.00, placé 51.50; 2e, Aglaé (Wilson), pes. 30.50, pel. 17.50; 3e, Agathe (G. Stern), pes. 18.50, pel. 9.00.

Prix Reluisant (11.000 fr., dont 800 fr. à l'éleveur, 2.600 m.) : 1er, Shéduz (J. Ranech), pesage 69.50, placé 50.00, pelouse 33.00, placé 19.00; 2e, Anastasie (Rigby), pes. 31.00, pel. 19.50.

Prix de Paray (handicap, à réclamer, 5.000 fr., 1.800 mètres) : 1er, Pontygnac (M. Avlin), pesage 95.50, placé 29.00, pelouse 72.50, placé 24.00; 2e, Arcadius (N. Turner), pes. 35.50, pel. 28.00; 3e, Margiane (Thompson), pes. 65.50, pel. 27.00.

Prix Fitz-Plutus (4.000 fr., 1.000 m.) : 1er, Masque de Fer (Shields), pesage 20.00, placé 13.50, pelouse 9.00, placé 7.00; 2e, Impérial (A. Carter), pes. 25.00, pel. 12.50.

AUJOURD'HUI, samedi, 27 juin, courses à Saint-Cloud.

—x—

AVIS AUX TOURISTES & EXCURSIONNISTES. — Ouverture du Grand Saint-Martin, hôtel du Mont de l'Enclus, tenu par M. C. Bauwens-Favère. Orroir. 27134

COURSES A PIED

IRIS-CLUB ROUBAISIEN. — Dimanche prochain, à neuf heures, entraînement obligatoire de courses à pied. A la suite de cet entraînement, se fera le classement des équipiers devant défendre les couleurs de l'I. C. R. aux interclubs de la saison.

LE RACING-CLUB DE ROUBAIX A PARIS. — On sait que dimanche dernier, lors des épreuves disputées à l'occasion des Championnats du Nord, le Racing-Club de Roubaix voyait huit de ses athlètes proclamés champions, sur les onze épreuves.

Ils ont perfectionné toute cette semaine leur condition et ils se trouvent en forme parfaite pour se présenter demain, dimanche, à Paris, en vue de disputer leurs chances dans les Championnats de France.

Les performances accomplies par chacun d'eux pendant les derniers jours d'entraînement ont été excellentes. Au saut en hauteur, la barre fut franchie avec aisance plusieurs fois à 1 m. 65.

Le poids dépassa de façon suivie les 12 m. 20, tandis que le disque était lancé d'une main sûre à 37 m. 50.

Le record du 110 mètres haies fut abaissé de 1/10e de seconde et celui des 400 mètres plat descendit d'une seconde. Quant au record des 100 mètres, celui de France fut atteint.

Les racingmen vont à Paris dans les meilleures conditions et les journaux sportifs les donnent comme favoris.

Les épreuves pour les Championnats de France se-

FEUILLETON DU 28 JUIN 1903 — N° 198

LA VOYANTE

L'Agence « Rodille » et Cie

par XAVIER DE M